



## NOUVELLES MODALITÉS : DEMANDE DE NATURALISATION FRANÇAISE

Dans le cadre de la dématérialisation généralisée des services publics, au **1er avril 2020**, désormais vous avez accès directement en démarche simplifiées sur le site de la Préfecture du Rhône.

Par conséquent, Le **PIMMS Métropole Stéphanoise** n'assurera plus la prise de rendez-vous pour les demandes de naturalisation française.

Les personnes ayant un 1<sup>er</sup> rendez-vous au **PIMMS Métropole Stéphanoise** à compter du **1er avril 2020** peuvent maintenant vérifier la nature de leur demande sur l'adresse suivante :

<http://www.rhone.gouv.fr/Demarches-administratives/Nationalite-francaise#!/Particuliers/page/N111>

Elles seront prioritaires dans le traitement des demandes dès lors qu'elles indiquent la date de leur rendez-vous initial au **PIMMS Métropole Stéphanoise** et qu'elles scannent le coupon de rendez-vous.

Pour toute question sur votre dossier, vous pouvez vous adresser directement à la Préfecture du Rhône :

• **Par email** : [pref-naturalisation@rhone.gouv.fr](mailto:pref-naturalisation@rhone.gouv.fr)

Le **PIMMS Métropole Stéphanoise** vous remercient infiniment de votre compréhension.



## NOUVELLES MODALITÉS : DEMANDE DE NATURALISATION FRANÇAISE

Dans le cadre de la dématérialisation généralisée des services publics, au **1er avril 2020**, désormais vous avez accès directement en démarche simplifiées sur le site de la Préfecture du Rhône.

Par conséquent, Le **PIMMS Métropole Stéphanoise** n'assurera plus la prise de rendez-vous pour les demandes de naturalisation française.

Les personnes ayant un 1<sup>er</sup> rendez-vous au **PIMMS Métropole Stéphanoise** à compter du **1er avril 2020** peuvent maintenant vérifier la nature de leur demande sur l'adresse suivante :

<http://www.rhone.gouv.fr/Demarches-administratives/Nationalite-francaise#!/Particuliers/page/N111>

Elles seront prioritaires dans le traitement des demandes dès lors qu'elles indiquent la date de leur rendez-vous initial au **PIMMS Métropole Stéphanoise** et qu'elles scannent le coupon de rendez-vous.

Pour toute question sur votre dossier, vous pouvez vous adresser directement à la Préfecture du Rhône :

• **Par email** : [pref-naturalisation@rhone.gouv.fr](mailto:pref-naturalisation@rhone.gouv.fr)

Le **PIMMS Métropole Stéphanoise** vous remercient infiniment de votre compréhension.